



Conseil communal de Vucherens

Vucherens, le 8 novembre 2021

Préavis : Fixation des indemnités du Conseil communal

pour la législature 2021-2026

Conformément à l'art. 29, al. 2 et 3, de la loi sur les communes (LC), le Bureau du Conseil a l'honneur de proposer au Conseil d'adopter les tarifs suivants :

Jetons de présence des Conseillers et des Conseillères	CHF 10.-
Séance de commission	CHF 70.- / séance
Bureau	à l'heure de commune*
Secrétaire	CHF 450.- / séance (forfait)
Bureau électoral	à l'heure de commune*

* selon la séance CC du 1^{er} novembre 2016
L'heure de commune est actuellement à 30.- / heure

Remarque : ces montants sont identiques à la législature 2016-2021.

Bureau du Conseil

Les scrutateurs

Le président

Patrick Vuagniaux
(signé)

Pierre Béda
(signé)

Luc-Olivier Bünzli
(signé)